

CONVENTION DE MANDAT D'ENCAISSEMENT DES TICKETS REPAS DE LA FETE DES MOISSONS

Entre les soussignés,

L'Office de Tourisme La Toscane Occitane « Gaillac, Cordes sur Ciel et cotés médiévaux » sis
Maison Gaugiran 34 Grand Rue Raimond VII, 81170 Cordes sur Ciel, représenté par
. de « l'OT » ou « l'Office de tourisme » d'une part,

Et

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, pour le président, son représentant,

Siège social : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet - Técou BP 801 33 - 81 604 Gaillac
Cedex

N° SIRET : 200 066 124 00013

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique.
La Communauté d'agglomération a adopté le 22 mai 2022 les principales orientations et les
projets qui constituent le plan alimentaire territorial

Considérant que la Communauté d'agglomération a créé le projet « Le gout de la terre » afin de
sensibiliser le territoire sur l'importance de l'agriculture de proximité et sensibiliser à une
alimentation plus résiliente

Considérant que le projet est fragmenté en plusieurs ateliers et journées organisés par la
Communauté d'agglomération

Considérant que la Communauté d'agglomération organise une soirée sur le thème du bien
manger et du local, « fête des moissons »

Considérant que la Communauté d'agglomération a souhaité prendre un mandataire pour
effectuer l'encaissement des recettes des tickets repas ainsi que le reversement desdites
recettes à la Communauté d'agglomération

Considérant que le SMIX Gaillac, Cordes sur Ciel et cités médiévaux dispose des ressources
techniques permettant les encaissements à réaliser dans le cadre de leur mission promotion des
animations et des événements organisés sur son territoire.

OFFICE DE TOURISME LA TOSCANE OCCITANE

Siège social | Maison Gaugiran 38-42 grand rue Raimond VII - 81 170 Cordes sur Ciel

Siège administratif | 14 rue des écoles - 81 140 Castelnau de Montmiral

www.la-toscane-occitane.com |   | 0 805 400 828 (gratuit) | info@latoscaneoccitane.com

N°siret : 200 096 691 000 15

Considérant que la Communauté d'agglomération s'est donc rapprochée de l'Office de tourisme afin d'assurer l'encaissement des tickets repas et le reversement à la Communauté d'agglomération

Considérant que la présente convention est une convention de mandat

Considérant que la présente convention a fait l'objet préalablement à sa conclusion d'un avis conforme du comptable public de la Communauté d'agglomération en date du XX

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régir les rapports entre la Communauté d'agglomération et l'Office de Tourisme dans le but de permettre à la communauté d'agglomération qui ne dispose pas des moyens techniques propres d'encaisser les recettes et de bénéficier du reversement desdites recettes brutes concernant le repas de la fête des moissons qui se tiendra le samedi 20 juillet 2024 à Labastide de Lévis.

Le présent mandat est régi par les dispositions du code civil (articles 1984 et suivants) en ce qui concerne notamment les obligations du mandant et du mandataire.

Article 2 : Mandat d'encaissement/Nature du montant

Par la présente convention, la Communauté d'agglomération missionne l'OT pour l'encaissement de tickets repas sur son site internet, sur le site internet de la Communauté d'agglomération et le reversement des recettes à la Communauté d'agglomération.

La vente sera assurée par le système de réservation en ligne jusqu'à liquidation des stocks.

Article 3 : Moyens de paiement

Les règlements se feront uniquement par paiement en ligne selon les modalités de la procédure annexée à la présente convention.

Article 4 : Recettes et commissions

Les recettes objet du présent mandat sont celles collectées par l'OT sur la base des tarifs votés par décision du Conseil Communautaire de l'agglomération en date du

Le prix de vente des billets s'entend tout compris et inclut les éventuels frais bancaires.

Au terme des ventes, l'Office de tourisme fournira à la Communauté d'agglomération un état récapitulatif des encaissements et des reversements (frais bancaires), qui sera cosignés par les deux parties.

OFFICE DE TOURISME LA TOSCANE OCCITANE

Siège social | Maison Gaugiran 38-42 grand rue Raimond VII - 81 170 Cordes sur Ciel

Siège administratif | 14 rue des écoles - 81 140 Castelnau de Montmiral

www.la-toscane-occitane.com |   | 0 805 400 828 (gratuit) | info@latoscaneoccitane.com

N°siret : 200 096 691 000 15





**LA TOSCANE
OCCITANE**

GAILLAC, CORDES SUR CIEL
& CITÉS MÉDIEVALES

En cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur, les frais bancaires seront dus à l'Office de tourisme par l'organisateur.

L'Office de tourisme assure cette prestation de tenue de billetterie aux conditions suivantes :

0€ pas de commission (uniquement les frais bancaires dus aux règlements par CB)

Le remboursement des frais bancaires (coûts facturés par la banque pour chaque billet vendu) sera fait selon la procédure communiquée par la Trésorerie Générale de Gaillac.

L'intégralité des dépenses réalisées par l'OT doit être justifiée auprès de la Communauté d'agglomération (transmission des pièces)

Aucune contraction comptable n'est autorisée entre les recettes et les dépenses.

Article 5 : Obligations liées au mandat

Les modalités de reddition et de réintégration des comptes sont effectuées conformément aux dispositions de l'article D1611-26 du code général des collectivités territoriales.

L'OT, mandataire, est soumis aux contrôles du comptable public assignataire et de l'ordonnateur de la Communauté d'agglomération, mandant, ou de ses délégués. Ce contrôle s'étend aux systèmes d'information utilisés par l'OT pour l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'OT est également soumis aux vérifications des autorités habilitées à contrôler sur place le comptable public assignataire ou l'ordonnateur.

L'OT sera chargé au titre du présent mandat d'effectuer tous les contrôles financiers nécessaires.

L'OT tient une comptabilité séparée retraçant l'intégralité des produits et charges constatés et des mouvements de caisses opérés au titre du mandat.

Ampliation de la présente convention sera transmise au comptable public de la commune de Gaillac

Article 6 : Communication

L'organisateur s'engage à mentionner sur tous ses supports de communication (site internet, brochures, affiches, ...) que l'Office de tourisme est partenaire de l'évènement.

Article 7 : Durée d'effet de la convention

La présente convention est signée pour la durée de l'évènement jusqu'à versements des fonds à l'organisateur.

OFFICE DE TOURISME LA TOSCANE OCCITANE

Siège social | Maison Gaugiran 38-42 grand rue Raimond VII - 81 170 Cordes sur Ciel

Siège administratif | 14 rue des écoles - 81 140 Castelnau de Montmiral

www.la-toscane-occitane.com |   | 0 805 400 828 (gratuit) | info@latoscaneoccitane.com

N°siret : 200 096 691 000 15



Article 8 : Règlement de litiges

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.
Les parties s'engagent cependant à rechercher préalablement une solution amiable.

Article 9 : Mentions légales de l'Office de Tourisme

Immatriculé au registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro :
IM081220001- RCP N°41846652X/0001 (GROUPAMA D'OC) - N°SIRET 20009669100015 - 8411Z
- Garantie financière APST

Fait en 2 exemplaires à, le

Pour la Communauté d'agglomération
Gaillac - Graulhet

Vice-Président de l'Office de Tourisme

OFFICE DE TOURISME LA TOSCANE OCCITANE

Siège social | Maison Gaugiran 38-42 grand rue Raimond VII - 81 170 Cordes sur Ciel
Siège administratif | 14 rue des écoles - 81 140 Castelnaud de Montmiral
www.la-toscane-occitane.com |   | 0 805 400 828 (gratuit) | info@latoscaneoccitane.com
N°siret : 200 096 691 000 15



Banquet Gastronomique - Fête des moissons

Labastide de Lévis *Cœur de village* *Choisissez un élément.* 20/07/2024 19h30

Contact : Gaillac-Graulhet Agglomération

Mail : goutdelaterre@gaillac-graulhet.fr

Téléphone : 05 63 83 61 61

PAIEMENT

Tarif Unique : 50 €

Mode de paiement : Paiement en ligne Payfip

MODALITE

BIT concerné pour encaisser le règlement : En Ligne uniquement

Le BIT de Gaillac pourra accompagner l'habitant à faire son achat de billet en ligne

Achat des billets le jour J : non uniquement sur réservation

Date de retrait de la billetterie par l'organisateur : 11/07/2024

LIEU

Heure d'ouverture : 19h30

Capacité maximum : 190

Assis / Placement libre

Facilités sur les lieux :

Accès aux fauteuils roulants

Parking le plus proche : Champ qui sera aménagé en parking

OFFICE DE TOURISME LA TOSCANE OCCITANE

Siège social | Maison Gaugiran 38-42 grand rue Raimond VII - 81 170 Cordes sur Ciel
Siège administratif | 14 rue des écoles - 81 140 Castelnau de Montmiral
www.la-toscane-occitane.com |   | 0 805 400 828 (gratuit) | info@latoscaneoccitane.com
N°siret : 200 096 691 000 15

